

Décision modificative n°4

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster les dernières prévisions du budget primitif.

INVESTISSEMENT

Dépenses

164122	Emprunt CLF	+ 10 000
2313	Constructions	- 10 000

FONCTIONNEMENT

Dépenses

66111	Intérêts sur emprunt	+ 3 000
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 000
64111	Rémunération principale	- 42 000
6236	Catalogue et imprimés	+ 22 000
6237	Publications	+ 20 000

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Annule et remplace la décision modificative n°4 du 20 décembre 2012

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ